

## Saint-Briac. Le sentier littoral rouvre après 37 ans de bataille judiciaire



Patrice Petitjean a inauguré un superbe paysage qui change à chaque virage. | OUEST-FRANCE

**Il aura fallu attendre près de 40 ans et bien des engagements, pour voir ouvrir la portion du sentier de randonnée de Saint-Briac, qui longe notamment la propriété de la famille de John Kerry et Brice Lalonde. C'est chose faite depuis le jeudi 28 février.**

Les engagements du Préfet ont été respectés et les services de l'État ont suivi, contre vents et marées. Certains disaient infranchissable, l'espace qui contourne les Essarts, cette propriété appartenant à la famille Forbes, dont sont issus l'ancien secrétaire d'État américain John Kerry, et l'ancien ministre de l'Environnement Brice Lalonde. Ce feuillet de près de 40 ans aux péripéties judiciaires a pris un nouveau tournant hautement symbolique ce jeudi. Les premiers marcheurs ont inauguré l'avant dernier tronçon d'un sentier qui sera long de près de 10 km et qui longera Saint-Briac (Ille-et-Vilaine), du nord au sud. Ce sera après l'ouverture du dernier tronçon, entre la grande et la petite Salinette.

Patrice Petitjean, président de l'association des Amis des chemins de ronde (ACR 35), a inauguré les lieux, avec plaisir. **«C'était un espoir, un rêve irréalisable pour certains, pendant près de 40 ans. Pourtant nos efforts, notre ténacité, le soutien de nos adhérents et la détermination des pouvoirs publics, État et Département, ont fait que le sentier de Saint-Briac est ouvert entre le Perron et la petite Salinette.»**



Il faut quand même franchir la margelle d'une piscine construite au bord de la falaise. | OUEST-FRANCE

## Tracé spectaculaire

La visite a permis de constater que ce nouveau chemin correspondait parfaitement à ce que chacun attendait, se félicite Patrice Petitjean. « **Le tracé est spectaculaire. Serpente en haut de falaise, plongeant dans les rochers au plus près de la mer, loin des propriétés privées que l'on aperçoit à peine, ce chemin ouvre des perspectives jusque-là inconnues, sur l'estuaire du Frémur, les plages de Lancieux, la pointe de Saint-Cast et le cap Fréhel.** » Il appartient désormais à chacun de se l'approprier en solitaire, en famille ou entre amis. « **Il faut démontrer que ce nouveau sentier répond à un vrai besoin, exprimé, depuis longtemps, par tous.** »

## Bouclage définitif à Pâques

Le second tronçon, entre la grande et la petite Salinette sera livré au public, lorsque la reconstruction de l'escalier de la plage de la Grande Salinette sera terminée, au moment de Pâques, confirme le maire, Vincent Denby Wilkes. « **Des panneaux ont été installés, en différents endroits, pour rappeler que les randonneurs empruntent le sentier, en connaissance de cause et que seul le passage des piétons est autorisé. Les deux roues n'ont pas accès à ce sentier.** »



## Vagues de réactions

Le bouche-à-oreille a fonctionné, à tel point que, vendredi, il y avait foule, sur le sentier. Des réactions ? Elles arrivaient par vagues successives, au rythme de groupes de promeneurs. « **C'est fantastique !** » Un mot qui revenait en boucle, après avoir découvert des paysages extraordinaires, si longtemps cachés au public.

Propos dithyrambiques. Mais aussi quelques réflexions techniques. « **C'est malheureusement un sentier inaccessible aux personnes à mobilité réduite.** » Une balade sportive aussi. « **Les marches sont hautes, véritables coupe-jarrets.** » Les clôtures sont passées au crible. « **Un grillage à moutons surprenant, dans ce paysage et pas forcément bien posé.** »

Des améliorations, il en faudra certainement. Mais, Paris ne s'est pas fait en un jour. On se contentera pour l'heure de ce nouveau jardin extraordinaire. « **Un véritable paradis terrestre !** »

## La servitude de passage, une obligation depuis 1976

Ce sentier découle de la loi du 31 décembre 1976 qui fixe le principe d'une servitude de trois mètres sur les propriétés privées en bord de mer, afin que les randonneurs puissent y passer. En cas de mur ou d'obstacle, l'État peut prendre un arrêté pour assurer la continuité du cheminement.

Un arrêté préfectoral avait été signé en 1982 pour autoriser ce cheminement le long de la côte d'Émeraude. Mais il avait été annulé par le Conseil d'État en 1988 pour vice de forme, après les recours de riches riverains.

Parmi les propriétaires concernés, figurent notamment l'héritier d'une grande entreprise de transports routiers (domicilié au Panama), un président de chambre à la Cour des comptes ou encore la famille Forbes, dont sont issus l'ancien secrétaire d'État américain John Kerry, et Brice Lalonde.

L'ancien ministre de l'Environnement Brice Lalonde a lui été maire de Saint-Briac de 1995 à 2008. Ce n'est qu'à l'issue de ses deux mandats que le sentier littoral a été relancé. Un nouvel arrêté préfectoral a été pris en 2015, aussitôt attaqué par les riverains, dont la famille Forbes. Deux ans plus tard, il a été partiellement annulé par la justice administrative, pour vice de forme, sur 30 mètres de sentier. Un appel contestant l'arrêté préfectoral de 2015 est en cours. Mais, les recours n'étant pas suspensifs, l'État a poursuivi les travaux sur la partie autorisée.